



## Commission des projets routiers

### 1231 - Voirie communale - Aide aux collectivités pour leur réseau routier

#### Acquisition d'équipements annexes aux réseaux d'approvisionnement d'eau servant à la lutte contre l'incendie (dossiers déposés avant 2011)

#### Rapport n° CP/2011/525

#### Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux communes pour l'acquisition et la mise en place d'équipements fixes destinés à la lutte contre l'incendie, conformément à la délibération du Conseil Général instituant ce dispositif en date du 11 mai 1998.

Lors de sa réunion du 11 mai 1998, le Conseil Général a décidé d'instaurer une aide financière en faveur des communes qui ne sont pas sièges de centre de secours ainsi qu'à leurs groupements ayant reçu délégation de leur part, pour la réalisation ou l'acquisition des équipements suivants :

- poteaux d'incendie d'un diamètre de 100 mm,
- création de réserves d'incendie d'au moins 120 m<sup>3</sup>
- barrages et puits d'aspiration d'eau.

La participation financière du département à ces équipements est fixée à 20 % du coût hors taxes.

Le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la démarche « Révision des Politiques », une refonte des subventions de voirie et mis en place une autorisation de programme spécifique de 5,5M € pour solder les dossiers déposés en 2010 (3M € d'AP au BP et 2,5M € d'AP en DM1).

Le présent rapport vous propose d'attribuer une participation financière au bénéfice des communes citées en annexe, pour un montant total de 18 703,23 €. Il s'agit de demandes d'inscription formulées au cours de l'année 2010 et qui en conséquence sont instruites selon l'ancien dispositif. En effet, la réforme des aides à la voirie décidée par délibération du 25 octobre 2010 ne s'applique qu'aux demandes formulées après le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

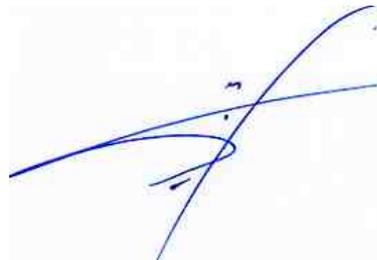
Les montants indiqués seront engagés sur l'AP (autorisation de programme) SUBVVOIRIE et les crédits de paiement seront imputés sur la ligne 34118.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 18 703,23 € aux communes figurant aux tableaux annexés, sous réserve du vote de l'autorisation de programme complémentaire de 2,5M€ lors de la DM1.*

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL